



Municipalité  
**Jorat-Mézières**

CP | 1084 Carrouge

## Préavis N°07/2019

### De la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

Jorat-Mézières, le 29 juillet 2019  
Réf. : 1.10.101.02 / jsk

### **Demande de crédit pour l'agrandissement du parking sis sur la parcelle n° 647 ainsi que sur la partie A de la parcelle n° 2, localité de Carrouge**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Dans le cadre de la mise à l'enquête d'un projet de construction de 5 immeubles sur la parcelle n° 2 à Carrouge, un manquement au règlement sur le plan général d'affectation et les constructions (RPGA) subsiste. Les opposants ont relevé que 11 places de parc manquent, en application de la norme SN 640291a.

On relèvera ici que le 14 mars 2013, la commune de Carrouge s'est engagée formellement à acquérir une partie de la parcelle n° 2, sise en zone d'utilité publique, au prix de CHF 45.-- / m<sup>2</sup>, soit CHF 40'050.--.

En fonction de ce qui précède, la municipalité projette de créer 43 places de parc supplémentaires sur la parcelle n° 647 ainsi que sur la partie A de la parcelle n° 2. Cet agrandissement sera utile pour tous les usagers lorsque le collège Gustave Roud sera construit. En outre, il permettra de résoudre le manque de places relevé plus haut, étant entendu que la part concernant les constructeurs sera entièrement à leur charge selon décompte annexé.

Le rapport technique de Gemetris ci-joint fait partie intégrante de ce préavis.

#### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous demande, après examen, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières,  
dans sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2019  
vu le préavis municipal N° 7/2019,  
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,  
entendu le rapport de la commission des finances,  
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

## Décide

- d'accorder à la Municipalité l'autorisation de procéder aux travaux d'agrandissement du parking ;
- d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de CHF 380'000.--,
- de financer ces travaux de la manière suivante :
  - encaissement d'une participation de tiers de Fr. 125'000.- ;
  - prélèvement du solde du fonds de réserve 9282.99.00, soit Fr. 55'000.-
  - si nécessaire, recours à l'emprunt pour le solde de Fr. 200'000.- ,
  
- d'amortir l'investissement net de Fr. 255'000.- de la manière suivante :
  - amortissement initial de Fr. 55'000.- consécutif au prélèvement au fonds de réserve 9282.99.00
  - amortissement du solde de Fr. 200'000.- sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 7'000.- par le compte 44.331.102, la première fois au budget 2021.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité :

Le Syndic :  Patrice Guenat

La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Municipaux responsables : Madame Sonia Hugentobler, municipale ainsi que Messieurs Patrice Guenat, Syndic et Pierre Jordan, municipal.

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 29 juillet 2019



Parcelles 647 - A



Agrandissement du parking de 40 à 83 places  
Remplacement de l'adduction d'eau  
Collecteur EC

Plan de situation (3.1)

 <p>GEMETRIS SA mezières@gemetris.ch www.gemetris.ch</p>	PIECE NO	1	PROJET D'EXECUTION
	<p>Grand-Rue 1 1083 Mézières t +41 21 903 37 32</p>	DATE	DESS.
	01.05.2019	RS	RN
	FORMAT	A2H	
	ECHELLE: 1/250		
	Numéro mandat	Ni de plan	
	2828-36	010702	

MODIFICATIONS

INDICE	DESIGNATION	DATE	DESS.	CONTR.
A				
B				
C				

Approuvé par la Municipalité

Approuvé par le Conseil communal

en séance du : .....

en séance du : .....

Le Syndic :

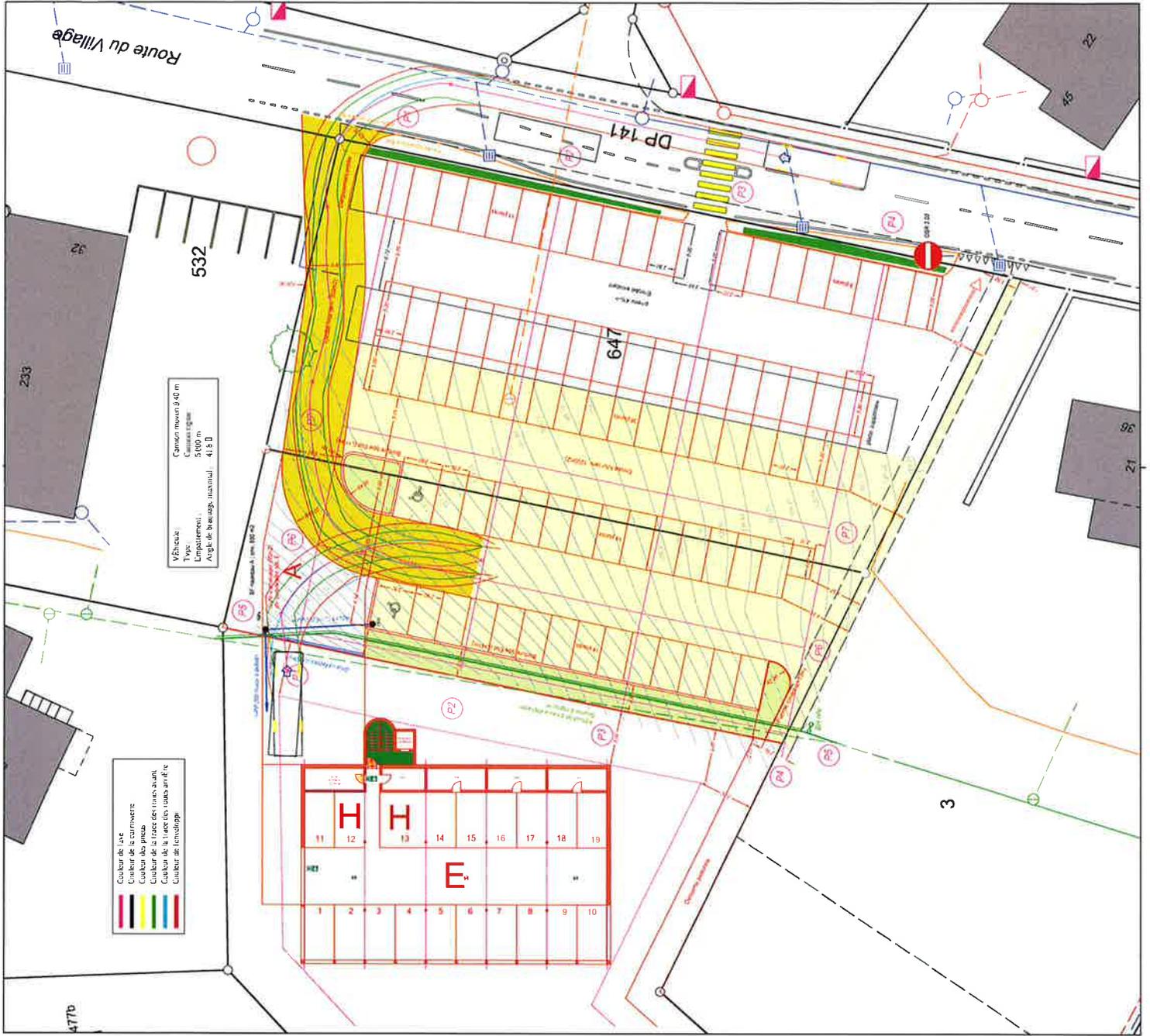
La Secrétaire :

Le Président :

La Secrétaire :

Légende :

-  Emplacé existant : env. 650 m<sup>2</sup>
-  Emplacé nouveau (voitures) : env. 1200 m<sup>2</sup> / GNT 0-45 sp.40cm / ACT 225 sp.7cm / ACB Pme 4p.3cm
-  Emplacé nouveau (camions) : env. 300 m<sup>2</sup> / GNT 0-45 sp.50cm / ACT 225 sp.7cm / ACB 10S 4p.5cm / ACB Pme 4p.3cm
-  Zone de voiture à adjoindre
-  Halle existante
-  Ligne pavés séparés





Plan cadastral - Servitude  
Mensuration numérique

## Commune de Jorat-Mézières

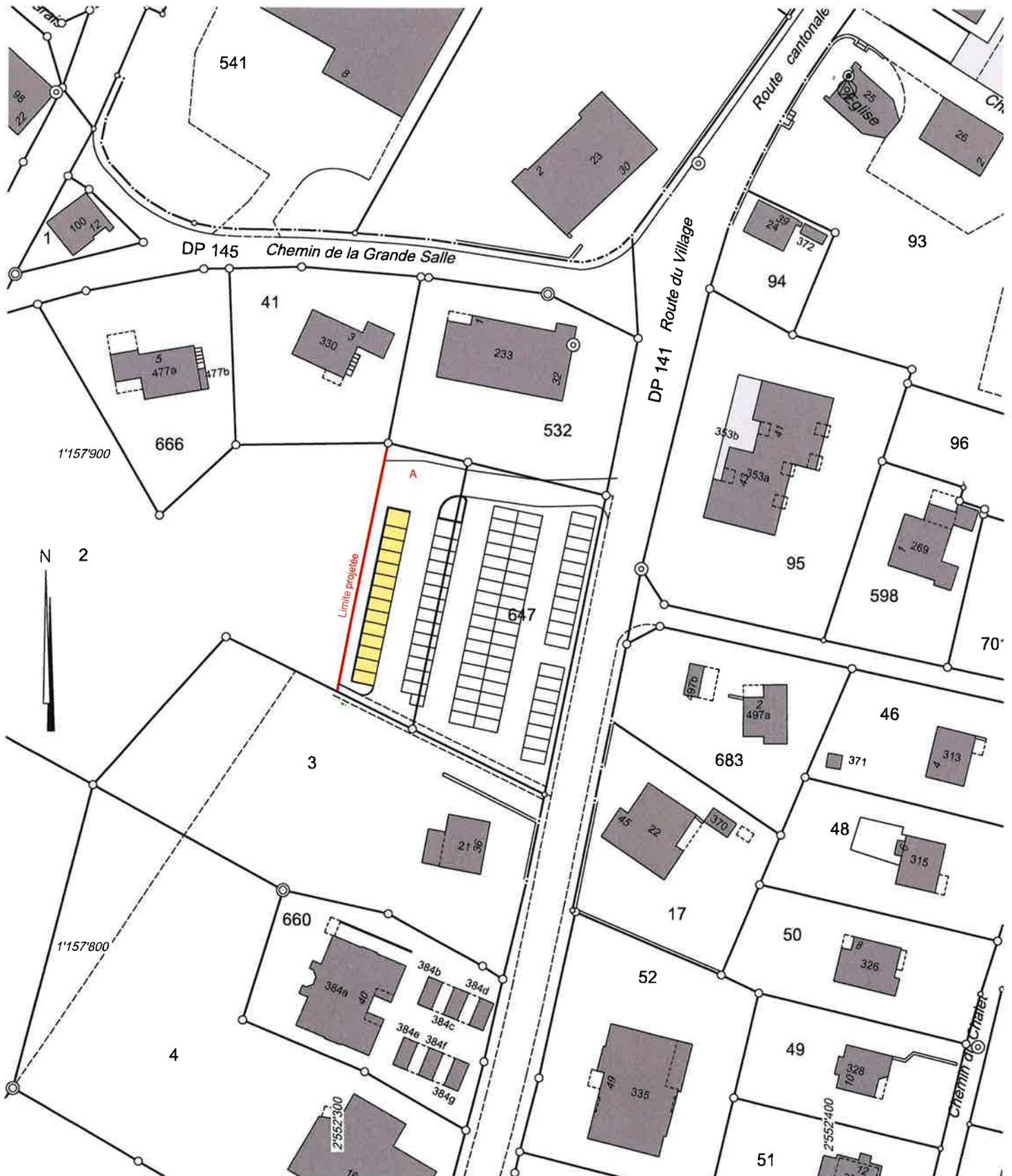
Plan 10 Echelle 1 : 1'000  
Coord. moyennes : 2'549'100 / 1'161'614  
Géodonnées © Etat de Vaud

## Constitution d'une servitude Servitude d'usage de places (3.1)

Mézières, le 20 mai 2019  
DT 2828-36/RS



GEMETRIS SA R. Stuby  
Ing. géomètres brevetés  
1083 Mézières



Das folgende Vorgehen ist für ganze Parkierungsanlagen oder deren einzelne Teile anzuwenden

- Festlegen der Nutzung gemäss Tabelle 1 durch die Bauherrschaft
- Festlegen der Komfortstufe durch die Bauherrschaft in Zusammenarbeit mit dem Projektverfasser
- Festlegen der Anordnung und der Geometrie der Parkfelder und der übrigen Anlageteile durch den Projektverfasser gemäss den Vorgaben dieser Norm

Die in dieser Norm angegebenen Abmessungen sind Mindestwerte. Falls es aus Gründen des Komforts erwünscht und wirtschaftlich tragbar ist, können diese Werte bei konkreten Projekten grösser gewählt werden.

La procédure suivante sera appliquée tant pour l'ensemble que pour les parties d'une installation de stationnement

- choix de l'affectation par le maître de l'ouvrage selon le tableau 1
- détermination du niveau de confort par le maître de l'ouvrage avec l'aide de l'auteur du projet
- choix de la disposition et de la géométrie des cases de stationnement ainsi que des autres éléments de l'ouvrage par l'auteur du projet selon les indications de cette norme

Les dimensions indiquées dans cette norme sont des valeurs minimales. Elles peuvent être augmentées dans un projet concret si un plus grand confort est visé et si cela est économiquement supportable.

Übersicht über die Komfortstufen von Parkierungsanlagen <i>Vue d'ensemble des niveaux de confort d'installations de stationnement</i>						
Komfort- stufe <i>Niveau de confort</i>	Fahrzeugkategorien und Zugänglichkeit <i>Catégories de véhicule et types d'accessibilité</i>	Beispiele von Nutzungen <i>Exemples d'affectation</i>	Befahrbarkeit mit Schweizer Fahrzeugpark (Stand 2000) <i>Praticabilité pour le parc automobile suisse (en 2000)</i>			
			Personenwagen <i>Voitures de tourisme</i>		Lieferwagen <i>Voitures de livraison</i>	
			Befahren <i>Circulation</i> 1)	Parkieren <i>Stationnement</i> 2)	Befahren <i>Circulation</i> 1)	Parkieren <i>Stationnement</i> 2)
A	Personenwagen PW, nicht öffentlich zugänglich <i>Voitures de tourisme VT, non accessible au public</i>	Wohn- und Geschäfts- häuser (Bewohner und Beschäftigte) <i>Bâtiments résidentiels et commerciaux (habitants et employés)</i>	99,0%	60,0%	–	–
B	Personenwagen PW, öffentlich zugänglich <i>Voitures de tourisme VT, accessible au public</i>	Öffentliche Parkhäuser, Einkaufszentren, Hotels (Kundschaft), Parkieren im Strassenraum <i>Parkings publics, centres commerciaux, hôtels (clientèle), stationnement dans l'espace routier</i>	99,8%	90,0%	–	–
C	Lieferwagen <i>Voitures de livraison</i>	Gewerbebetriebe, Auto- vermietungen, Hotels, Sportplätze <i>Entreprises artisanales, locations de voitures, hôtels, terrains de sport</i>	100,0%	100,0%	98,0%	60,0%

1) Anteil des schweizerischen Fahrzeugparks (Stand 2000), welcher die Parkierungsanlage befahren kann

2) Anteil des schweizerischen Fahrzeugparks (Stand 2000), welcher auf Antrieb in Schräg- und Senkrechtparkfelder parkieren kann

**Tab. 1**  
Übersicht über die Komfortstufen von Parkierungsanlagen  
gemäss [11]

1) Part du parc automobile suisse (en 2000) qui peut circuler dans l'installation de stationnement

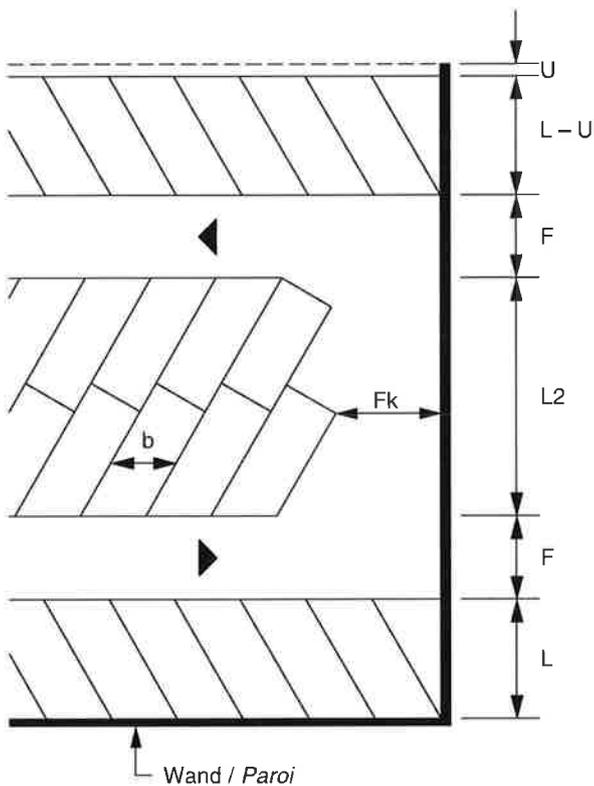
2) Part du parc automobile suisse (en 2000) qui peut entrer du premier coup dans des cases de stationnement obliques ou perpendiculaires

**Tab. 1**  
Vue d'ensemble des niveaux de confort d'installations  
de stationnement selon [11]

### 12 Geometrie der Schräg- und Senkrechtparkfelder

In Schräg- und Senkrechtparkfelder wird in der Regel vorwärts eingefahren. Die Abmessungen für verschiedene Parkfeldwinkel sind in Abbildung 6 und Tabelle 3 enthalten.

Die notwendigen zusätzlichen Abstände zu Wänden und Stützen sind in Abbildung 7 und Tabelle 7 dargestellt.



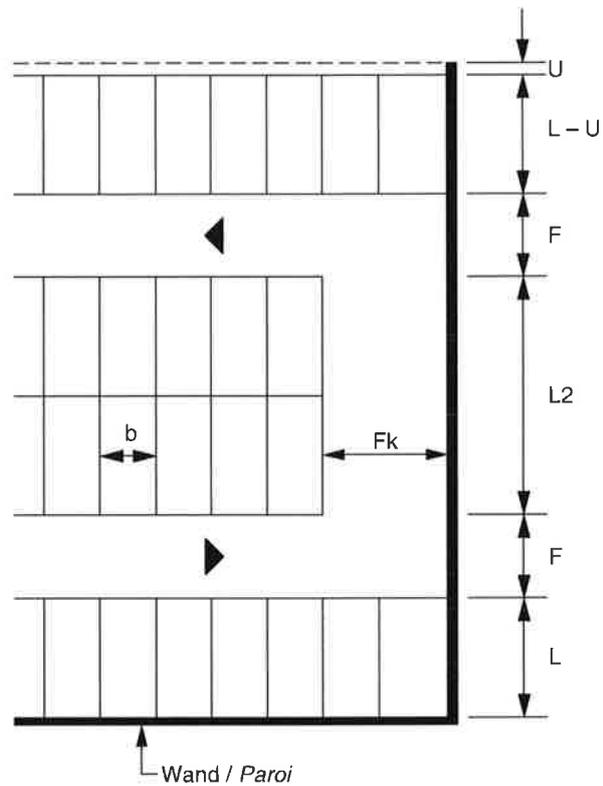
- b Breite eines Parkfeldes
- F Breite der Fahrgasse
- Fk Breite der Fahrgasse in Kehren
- L Länge eines Parkfeldes
- L2 Länge zweier zusammenhängender Parkfelder
- U Breite des Überhangstreifens

**Abb. 6**  
Abmessungen der Schräg- und Senkrechtparkierung

### 12 Géométrie des cases de stationnement obliques ou perpendiculaires

L'entrée dans une case de stationnement oblique ou perpendiculaire se fait normalement en marche avant. Les grandeurs sont illustrées à la figure 6 et leurs dimensions données dans le tableau 3.

Les suppléments nécessaires pour les distances aux parois et piliers sont représentés à la figure 7 et dans le tableau 7.



- b Largeur d'une case de stationnement
- F Largeur de l'allée de circulation
- Fk Largeur de l'allée de circulation en boucle
- L Longueur d'une case de stationnement
- L2 Longueur de cases de stationnement accolées
- U Largeur de la surface de débord

**Fig. 6**  
Dimensions du stationnement oblique ou perpendiculaire

Minimale Abmessungen der Schräg- und Senkrechtparkfelder in Abhängigkeit der Komfortstufen <i>Dimensions minimales des cases de stationnement obliques ou perpendiculaires en fonction des niveaux de confort</i>								
Komfort- stufe  <i>Niveau de confort</i>	Parkfeld- winkel  <i>Angle de stationne- ment</i>	Breite eines Parkfeldes		Länge eines Parkfeldes		Breite des Überhang- streifens	Breite der Fahrgasse 1)	Fläche pro Parkfeld 2)  <i>Surface par case de station- nement</i>
		<i>Largeur d'une case de stationnement</i>		<i>Longueur d'une case de stationnement</i>		<i>Largeur de la surface de débord</i>	<i>Largeur de l'allée de circula- tion</i>	
		Komfort- stufe A b [m]	Komfort- stufe B b [m]	L [m]	L2 [m]	U [m]	F [m]	
A, B	90°	2,35	2,50	5,00	10,00	0,50	6,50	19,4
		2,50	2,65				5,75	19,7
		2,65	2,80				4,00	18,6
		2,80*					3,00*	18,2*
	75°	2,45	2,60	5,30	9,50	0,50	5,00	19,1
	2,60	2,75				4,20	19,2	
	2,75					3,00	18,7	
	60°	2,70	2,90	5,25	9,05	0,45	3,50	18,9
		2,90					3,00	19,6
	45°	3,30	3,55	4,90	8,60	0,35	3,00	21,1
	30°	4,70	5,00	4,10	8,30	0,25	3,00	26,3
C	90°	2,60		6,20	12,00	0,70	7,80	26,3
		2,80					7,00	27,2
		3,00					5,40	26,7
	75°	2,70		6,50	11,50	0,70	6,20	25,9
		2,90					5,20	26,4
	3,10					3,30	25,3	
60°	3,00		6,40	11,00	0,60	4,40	25,8	
	3,25					3,50	26,5	
	3,50					3,30	28,2	
	45°	3,70		5,90	10,60	0,50	3,30	27,9
	30°	5,20		5,00	10,25	0,35	3,30	34,6

- 1) Breite der Fahrgasse für Einbahnverkehr, für Gegenverkehr Tabelle 4 beachten  
2) Fläche pro Parkfeld  
Fläche des Parkfeldes (für Komfortstufe A bzw. C) und Fläche der halben Fahrgasse neben Parkfeld

\* Ausnahmefall

**Tab. 3**

Minimale Abmessungen der Schräg- und Senkrechtparkfelder in Abhängigkeit der Komfortstufen

- 1) Largeur de l'allée de circulation à sens unique, voir tableau 4 pour une circulation à double sens  
2) Surface par case de stationnement  
Surface de la case de stationnement (pour niveau de confort A resp. C) plus surface de la moitié de l'allée de circulation en prolongement de la case de stationnement  
\* Cas exceptionnel

**Tab. 3**

Dimensions minimales des cases de stationnement obliques ou perpendiculaires en fonction des niveaux de confort

Die minimalen Fahrgassenbreiten werden durch das Befahren und das Begehen, jedoch nicht durch das Manövrieren bestimmt. In Tabelle 3 sind die Breiten für Einbahnverkehr enthalten. Die minimalen Breiten für Gegenverkehr sowie in Kehren sind in Tabelle 4 angegeben.

Les largeurs minimales des allées de circulation sont déterminées par la circulation des véhicules et piétons et non par les manœuvres. Le tableau 3 comporte les largeurs minimales pour la circulation à sens unique et le tableau 4 celles pour la circulation à double sens et en boucle.

<b>Minimale Fahrgassenbreiten für Schräg- und Senkrechtparkierung in Abhängigkeit der Komfortstufen</b> <i>Largeurs minimales des allées de circulation pour le stationnement oblique ou perpendiculaire en fonction des niveaux de confort</i>			
Komfortstufe <i>Niveau de confort</i>	Verkehrsart <i>Type de circulation</i>	Breite der Fahrgasse <i>Largeur de l'allée de circulation</i>	Breite der Fahrgasse in Kehren <i>Largeur de l'allée de circulation en boucle</i>
		F [m]	Fk [m]
A, B	Einbahnverkehr <i>Circulation à sens unique</i>	3,00	3,40
	Gegenverkehr <i>Circulation à double sens</i>	5,00	5,40
C	Einbahnverkehr <i>Circulation à sens unique</i>	3,30	3,70
	Gegenverkehr <i>Circulation à double sens</i>	5,60	6,00

**Tab. 4**  
Minimale Fahrgassenbreiten für Schräg- und Senkrechtparkierung in Abhängigkeit der Komfortstufen

**Tab. 4**  
Largeurs minimales des allées de circulation pour le stationnement oblique ou perpendiculaire en fonction des niveaux de confort

13 Parkfelder für Behinderte

Die Parkfelder für Behinderte sind speziell zu bezeichnen. Ihre Breite beträgt bei Senkrechtparkierung 3,50 m. Drei normale Schrägparkfelder entsprechen zwei Parkfeldern für Behinderte.

13 Cases de stationnement pour handicapés

Les cases de stationnement pour handicapés doivent être désignées spécialement. En cas de stationnement perpendiculaire, leur largeur est de 3,50 m. Trois cases de stationnement obliques normales correspondent à deux cases de stationnement pour handicapés.

14 Parkfelder für Kleinwagen

Um Fläche zu sparen und um Restflächen auszunützen, können spezielle Parkfelder für Kleinwagen angeordnet werden. Die Werte in der Tabelle sind durch das Minimalfahrzeug bestimmt (Länge 2,50 m, Breite 1,52 m, Wendekreisradius 4,35 m). Es können auch Parkfelder mit Abmessungen zwischen jenen aus der Tabelle 5 und 6 und jenen aus den Tabellen 2 und 3 angewendet werden.

14 Cases de stationnement pour petits véhicules

Afin d'économiser de l'espace et d'utiliser les surfaces résiduelles, des cases de stationnement spéciales pour petits véhicules peuvent être prévues. Les valeurs données correspondent à un véhicule minimal (longueur 2,50 m, largeur 1,52 m, rayon de braquage 4,35 m). Des cases de stationnement de dimensions comprises entre celles des tableaux 5 et 6 et celles des tableaux 2 et 3 sont également permises.

<b>Minimale Abmessungen der Längsparkfelder für Kleinwagen in Abhängigkeit der Komfortstufen</b> <i>Dimensions minimales des cases de stationnement longitudinales pour petits véhicules en fonction des niveaux de confort</i>						
Komfortstufe <i>Niveau de confort</i>	Länge eines Parkfeldes	Länge eines Randparkfeldes		Breite eines Parkfeldes	Breite des Überhangstreifens	Breite der Fahrgasse
	<i>Longueur d'une case de stationnement</i>	<i>Longueur d'une case de stationnement en extrémité</i>		<i>Largeur d'une case de stationnement</i>	<i>Largeur de la surface de débord</i>	<i>Largeur de l'allée de circulation</i>
	L [m]	Lr1 [m]	Lr2 [m]	b [m]	U [m]	F [m] <sup>1)</sup>
A	3,70	2,80	4,30	1,80	0,20	3,00
B	4,00	2,80	4,60	1,80	0,20	3,00

<sup>1)</sup> Minimale Fahrgassenbreite für Personenwagen im Einbahnverkehr (siehe Tabelle 4)

<sup>1)</sup> Largeur minimale d'une allée de circulation à sens unique pour les voitures de tourisme (voir tableau 4)

**Tab. 5**  
Minimale Abmessungen der Längsparkfelder für Kleinwagen in Abhängigkeit der Komfortstufen (siehe Abbildung 5)

**Tab. 5**  
Dimensions minimales des cases de stationnement longitudinales pour petits véhicules en fonction des niveaux de confort (voir figure 5)



**Canton de Vaud - Commune de Jorat-Mézières**

**Parcelles 647 et A sur localité de Carrouge**

**Agrandissement du parking**

# **RAPPORT TECHNIQUE**

Mézières, le 20 mai 2019

# Sommaire

<b>1</b>	<b>Projet d'ensemble .....</b>	<b>3</b>
1.1	Situation.....	3
1.2	Objectifs du projet .....	4
<b>2</b>	<b>Projet d'agrandissement.....</b>	<b>4</b>
2.1	Etat actuel.....	4
2.2	Variante 3.1 .....	4
2.2.1	Tracé poids lourds .....	4
2.2.2	Eclairage public.....	4
<b>3</b>	<b>Servitudes .....</b>	<b>4</b>
3.1	Servitude de passage .....	4
3.2	Servitude d'usage .....	5
<b>4</b>	<b>Devis estimatif.....</b>	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Annexes .....</b>	<b>5</b>

# 1 Projet d'ensemble

## 1.1 Situation

Coordonnées nationales du projet : E : 2'549'100 / N 1'161'614  
Altitude moyenne du projet : 726 ms/m



Le projet se situe vers la grande salle de Carrouge.

## 1.2 Objectifs du projet

- Achat de la parcelle A de env. 890m<sup>2</sup> par la commune de Jorat-Mézières.
- Augmentation du nombre de places de parc.
- Mettre à disposition 11 places pour le bâtiment E projeté sur parcelle 2 et définir le prix/places.
- Permettre le passage de poids lourds pour accéder aux futurs commerces situés dans le bâtiment E projeté et deviser la plus-value pour le renforcement.
- Déterminer les servitudes à créer en faveur de la parcelle 2 et à sa charge.
- Estimer la participation globale du privé, propriétaire de la parcelle 2.
- Volonté de la commune d'avoir une circulation en sens unique dans les allées.

## 2 Projet d'agrandissement

### 2.1 Etat actuel

Le parking existant est composé de 40 places de parcs.

Le degré de confort est « B » (voir extrait norme SNV en annexe) avec des largeurs de places de 2.50m et une allée de 6.75m.

L'infrastructure et superstructure ne permettent pas d'avoir des poids lourds.

### 2.2 Variante 3.1

La largeur des places reste de 2.50m. Cependant une largeur d'allée de 5.75m permet d'avoir une circulation à double sens.

L'entrée (et sortie des camions) a été améliorée.

- **43 places supplémentaires projetées (Fr. env. 8'400.- TTC/place).**

#### 2.2.1 Tracé poids lourds

La zone de renforcement pour les poids lourds a été réduite du fait que les camions peuvent entrer et sortir au même endroit (largeur de 5.40m selon les normes et voir annexe avec plan de giration pour camion de L=9.40m)).

- **Prix du renforcement (Fr. env. 16'000.- TTC).**

#### 2.2.2 Eclairage public

Nous avons estimé un éclairage publique sur la nouvelle place avec pose et alimentation de 4 candélabres.

La commune se déterminera à ce sujet.

## 3 Servitudes

### 3.1 Servitude de passage

La servitude a été déterminée sur la base de la variante 3.1.

Au vu de l'amélioration de l'entrée Nord, la parcelle communale n° 532 est touchée par la nouvelle servitude.

Dans l'exercice du droit, il sera nécessaire de prévoir les frais d'entretien et la répartition entre ayant droit et la commune.

### 3.2 Servitude d'usage

La servitude a été déterminée sur la base de la variante 3.1.  
Dans l'exercice du droit, il sera nécessaire de prévoir les frais d'entretien.

## 4 Devis estimatif

Agrandissement du parking	Fr. 236'000.-
Eclairage public (4 luminaires)	Fr. 14'000.-
Eclairage public (GC)	Fr. 4'000.-
Marquage	Fr. 8'000.-
Plus-value pour tracé camion	Fr. 13'000.-
s/total HT :	Fr. 275'000.-
Etude et surveillance (env. 13.8%)	Fr. 38'000.-
Total des travaux HT :	Fr. 313'000.-
T.V.A. 7.7 %, arrondi	Fr. 24'000.-
<b>s/Total TTC :</b>	<b>Fr. 337'000.-</b>
<b>Achat parcelle A de env. 890 m2 :</b>	<b>Fr. 40'000.-</b>
<b>Total TTC :</b>	<b>Fr. 377'000.-</b>

<b>Crédit arrondi TTC pour demande au Conseil:</b>	<b>Fr. 380'000.-</b>
--	----------------------

---

Au nom du bureau : R.Stuby  
Ing.géomètre breveté

## 5 Annexes

- Plan de situation variante 3.1 au format A2H en PDF
- Servitude de passage (selon variante 3.1)
- Servitude d'usage (selon variante 3.1)
- Extrait SN 640 291a